



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Pôle politiques publiques**

Arrêté

modifiant l'arrêté du 15 février 2018 modifié portant nomination des membres du groupe régional d'expertise « nitrates » pour la région Normandie

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R.211-81 et suivants
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2011 modifié par arrêté du 5 mai 2017 portant composition, organisation et fonctionnement du groupe régional d'expertise « nitrates » pour le programme d'actions à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole
- Vu l'arrêté préfectoral du 15 février 2018 modifié portant nomination des membres du groupe régional d'expertise « nitrates » pour la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2019 modifiant l'arrêté du 15 février 2018 portant nomination des membres du groupe régional d'expertise « nitrates » pour la région Normandie

Considérant

- le départ de trois membres titulaires et de trois membres suppléants nommés par l'arrêté du 15 février 2018 modifié susvisé
- les compétences techniques et scientifiques des personnes proposées

Sur proposition

- de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure le 5 mars 2020
- de la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche le 13 mars 2020
- de la direction départementale des territoires de l'Orne le 5 mai 2020
- d'Arvalis le 7 avril 2020 et le 4 juin 2020
- de NatUp le 6 avril 2020
- du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

ARRÊTE

Article 1^{er} – Objet et champ d'application

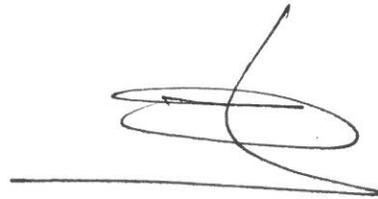
L'article 1^{er} de l'arrêté du 15 février 2018 modifié portant nomination des membres du groupe régional d'expertise « nitrates » pour la région Normandie susvisé est modifié comme suit :

- 1°) pour les services déconcentrés de l'État
Titulaire : Ludovic SOULARD, en remplacement de Stéphane GODQUIN
Suppléant : Frédéric LORTIE, en remplacement de Frédéric BIZON
Suppléant : Olivier CATTIAUX, en remplacement de Rémy BRUN
- 3°) pour les instituts techniques agricoles
Titulaire : Eloïse GAVE, en remplacement de Manon VERGER
Suppléant : Pauline MANGIN, en remplacement d'Agnès CHOLLET
- 4°) pour les coopératives agricoles de la région
Titulaire : Aline LAMBERT, en remplacement de Marine DOUTTE

Article 2 – Exécution

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les préfets de département sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Rouen, le 11 JUIN 2020



Pierre-André DURAND

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet

www.telerecours.fr